



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

BURUNDI : LA SITUATION SOCIO-POLITIQUE EN DELIQUESCENCE



**Rapport sur la gouvernance
ainsi que les droits économiques
et sociaux au Burundi**

OCTOBRE 2024



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Table des matières

SIGLES ET ABBREVIATIONS	4
0. INTRODUCTION	5
I. DES CONFLITS FONCIERS.....	5
A. Des menaces d'expropriation foncières se posent avec envergure	5
1. Plus de 100 ménages en passe d'être expulsés de leurs terres en commune Rugombo	5
2. Le conflit foncier entre la population et le camp Mudubugu reste préoccupant	6
3. Une concession des parcelles décriée en commune Gihanga	6
4. Un litige foncier entre une fille-mère et ses deux frères	6
II. DE LA SOCIO-ECONOMIE	7
1. Revu officiel à la hausse du prix du sucre a plus de 50% du coût initial.....	7
2. La REGIDESO dans l'incapacité de remplacer les tuyaux usés ?	7
III. DU SECTEUR DE L'EDUCATION	8
1. Conditions d'apprentissage intenable dans les ECOFO de la DPE Cibitoke	8
2. Secteur éducatif politisé : cas de la DPE Mwaro	8
IV. DU SECTEUR DE LA JUSTICE	9
1. Arrestation du responsable du SNR à Cibitoke vol d'argent à un trafiquant d'or	9
2. Usurpations de pouvoir en célébrant un mariage sans en avoir la compétence.....	9
3. Arrestations arbitraires d'une veuve suite au problème foncier	9
V. DU SECTEUR DE LA SECURITE	10
1. Un assassinat en milieu carcéral en province Cibitoke.....	10
2. Un policier tire à bout portant et blesse grièvement citoyen à Buganda.....	10
3. Des tirs sur de paisibles citoyens en province Ngozi.....	10
4. Un assassinat inouï en commune Mutimbuzi, province Bujumbura.....	11
5. Des tentatives de meurtres entre les jeunes du CNL et CNDD-FDD en province Kirundo	11
6. Un meurtre d'une femme dont l'auteur présumé est son époux	11
7. La justice populaire contre un policier en province Cibitoke.....	11
8. Une infanticide pour une pratique sorcière.....	12
VI. ENROLEMENT FORCE FAIT CRAINDRE DES VIOLENCES ELECTORALES	12
➤ Un enrôlement inquiétant pour les élections 2025	12
A. Etat des lieux des faits restrictif au niveau des communes et des provinces.....	12
1. Province de Cankuzo	12



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

2. Province de Gitega	13
3. Province de Mwaro	13
4. Province de Cibitoke.....	13
B. Etat des lieux restrictifs dans les écrits administratifs	13
C. Etat des lieux au niveau national aux apparences de neutralité sans l'être.....	14
1. Un appel à contribution pour les élections de 2025	14
2. La CENI procède à une évaluation à mi-parcours de l'état d'enrôlement électoral.....	15
CONCLUSION.....	15
RECOMMANDATIONS	16
1. Au gouvernement du Burundi	16
2. Aux partenaires techniques et financiers dans leurs domaines d'intervention.....	16
3. Aux organisations de la société civile et les médias.....	16



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

SIGLES ET ABREVIATIONS

BPAE	: Bureau Provincial de l'Agriculture et de l'Elevage
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Front pour la Défense de la Démocratie
CDFC	: Centre de Développement Familial et Communautaire
CNL	: Conseil National pour la Libération
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CPAJS	: Conseiller Politique chargé des Affaires Administratives Juridiques et Sociales
COGERCO	: Compagnie de Gérance du Coton
DCE	: Direction Communale de l'Enseignement
DPE	: Direction Provinciale de l'Enseignement
ECOFO	: Ecole Fondamentale
EX-FAB	: Ancien militaire des Forces Armées Burundaises
EAC	: East African Communittee
FAB	: Forces Armees Burundaises
Fbu	: Francs burundais
FORSC	: Forum pour le Renforcement de la Société Civile
SNR	: Service National de Renseignement
REGIDESO	: Régie de Production et de Distribution d'eau et d'électricité du Burundi
SOSUMO	: Société Sucrière de Moso
SNR	: Service National des Renseignements
TGI	: Tribunal de Grande Instance



0. INTRODUCTION

Depuis environ une décennie, le Burundi va de mal en pis. Presque tous les appareils de l'Etat vivent une léthargie prolongée avec un rétropédalage avéré.

Un marasme socio-économique est à son comble et inquiète la quasi-totalité de la population. Pourtant, le haut sommet de l'Etat ne cesse de chanter inlassablement un lendemain meilleur pour Burundi. Ce qui s'interprète comme un endormissement et moquerie des burundais à l'emprise de tous les maux. Qui plus est, la loi de la jungle axée sur la criminalité, les expropriations abusives et abus de tout genre, qui est devenue un mode de gouvernance met le Burundi à visage découvert et surtout loin d'un avenir radieux pour le citoyen lambda.

Pour le moment, toutes les structures tant étatiques que non-étatiques se coalisent pour mener tous les burundais dans un enrôlement pour préparer une parodie d'élection prévue en 2025 et 2027. En dépit de cette volonté manifeste de mobiliser tout le monde, la majeure partie de la population garde en mémoire les scènes macabres qu'elle traverse depuis bon nombre d'années. Tout en optant d'un profil bas par crainte des représailles farouche du pouvoir en place, une résistance passive se lit dans le comportement des burundais. Les secteurs suivants sont les entre autres :

I. DES CONFLITS FONCIERS

A. Des menaces d'expropriation foncières se posent avec envergure

1. Plus de 100 ménages en passe d'être expulsés de leurs terres en commune Rugombo

Dans la province de Cibitoke, commune Rugombo, colline Rusiga, 110 ménages dont 50 femmes sont menacés d'expulsion sur une propriété foncière de 80 hectares. Selon les sources locales sur la colline Rusiga indique que ces terres très fertiles, favorables au système d'irrigation sont convoitées par certains dignitaires civils et militaires du parti CNDD-FDD. Cette propriété foncière située dans la localité de Kibuku colline Rusiga appartient à des agriculteurs depuis belles lurettes car ils l'ont héritée de leurs ancêtres. Le gouverneur de Cibitoke accompagné d'une armada de policiers et des Imbonerakure y ont fait irruption pour exiger de force l'arrêt de toutes les activités sur ce terrain. Le même exercice a été également effectué, le samedi 5.10.2024 au niveau des localités de Mbaza- Miduha, Gatoki, Ryabigabo, Ruhagarika, Murambi, Buhoro et Ndora des communes de Rugombo, Buganda, Mabayi et Bukinanyana où les populations ont été sommées de vider les lieux leur précisant qu'ils occupent des terrains domaniaux. On parle de l'implication des hautes autorités du pays à commencer par le 1er ministre à la recherche des pâturages pour ses troupeaux de vaches. A présent, les victimes sont dans le désarroi et contacté à propos, le gouverneur affirme que la propriété est du domaine public.

Pourtant, ces explications ne sont pas de nature à apaiser les tensions entre les anciens occupants, agriculteurs et ces dignitaires pris pour des ravisseurs. Devant un tel phénomène, c'est la question de ligne de démarcation entre les paysannats et les zones hors-paysannats qui se pose.



2. Le conflit foncier entre la population et le camp Mudubugu reste préoccupant

Dans la province de Bubanza, en commune Gihanga, un conflit foncier opposant environ 1500 ménages et le camp Mudubugu reste au cœur des préoccupations. Plus d'un se demandent pourquoi il y a toujours des affrontements à l'annonce de la saison pluvieuse ? Le commandant de ce camp, Colonel Emmanuel Haringanji ne cesse de malmenager cette population. Pour preuve, il a conduit une centaine de personnes trouvées sur le lieu, dans son camp pour y être enfermées toute la journée du 14.10.2024. Pour disperser les gens en pleines activités champêtres, les militaires ont dû recourir aux tirs en l'air et aux bastonnades pour chasser cette population en date du 16.10.2024. Au moment où les militaires veulent agrandir leur zone d'action, la population jure ne peut pas quitter leurs terres sans indemnisation quand bien même il s'avérerait une nécessité d'intérêt général.

3. Une concession des parcelles décriée en commune Gihanga

En commune de Gihanga, le directeur agronomique de la COGERCO procède à une distribution des parcelles sur un terrain, jadis appartenant à Nahum BARANKIRIZA. Depuis bientôt 10 ans, ce terrain avait été concédée à cet homme d'affaire pour la culture des cannes à sucre mais n'a rien produit. Selon l'ex- ministre Déo Guide Rurema, ce terrain doit être alloué à la culture du coton et des produits vivriers. Contre toute attente, le morcellement de ce terrain se fait sur base des influences politiques depuis la semaine du 13 octobre 2024 et une redistribution se fait sans aucune formalité en matière de concession foncière. Alors que le gouverneur de Bubanza a reçu 3ha, l'administrateur de Gihanga 3ha au même titre que les autres membres influents du CNDD-FDD, les paysans regroupés dans des coopératives ne reçoivent qu'un seul hectare pour 15 personnes. Une question qui se pose alors est celle de savoir si réellement une procédure de concession a été observée mais aussi et surtout lequel des droits fonciers obtiennent des nouveaux bénéficiaires des parcelles.



4. Un litige foncier entre une fille-mère et ses deux frères

Dans la province de Muramvya, commune Rutegama, zone Mushikamo sur la colline Nkonyovu, Niyongere Yollande ; une fille-mère de 43 ans se voit refuser l'exploitation de la propriété foncière successorales. Ce sont ses frères Kazoviyo Egide et Barutwanayo Anaclet qui, depuis février 2024, lui refusèrent l'exploitation de son lopin de terre lui légué par son père avant sa mort en octobre 2022. Niyongere Yollande a fait recours à l'administrateur communal Nimbona Stany, et celui-ci l'a envoyée chez les notables collinaires qui tardent à se prononcer. Actuellement, Yolande a approché le Centre de développement familial et communautaire (CDFC) pour l'assistance. Il est donc difficile pour Niyongere Yollande de se confier au tribunal d'autant plus que passée par le conseil des notables



II. DE LA SOCIO-ECONOMIE

1. Revu officiel à la hausse du prix du sucre a plus de 50% du cout initial

<p>REPUBLIQUE DU BURUNDI</p> <p></p> <p>MINISTRE DU COMMERCE, DU TRANSPORT, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME</p> <p>CABINET DU MINISTRE</p> <p>COMMUNIQUE N°017/2024 RELATIVE A LA REVISION DE LA STRUCTURE DU PRIX DU SUCRE PRODUIT PAR LA SOSUMO.</p> <p>En date du 8 Août 2024, le Gouvernement du Burundi a pris la mesure de libéralisation du commerce du sucre par Ordonnance Ministérielle Conjointe n°750/540/223 du 8/8/2024 portant libéralisation du commerce du sucre afin de permettre tant aux producteurs qu'aux importateurs du sucre d'opérer sur un marché concurrentiel. Cette mesure vise d'une part à permettre à la SOSUMO d'accroître ses investissements, de repenser à sa compétitivité et à l'innovation, et d'autres part à permettre aux opérateurs économiques d'importer le sucre afin de couvrir la demande nationale en sucre. De plus, cette mesure à terme permettra de réduire les spéculations autour de la commercialisation du sucre par la diversification en quantité suffisante du sucre produit ou importé et à des prix concurrentiels.</p> <p>Néanmoins, la SOSUMO étant la seule entreprise locale de production du sucre, la structure du prix d'un kg du sucre SOSUMO est fixé en tenant compte du coût de production.</p> <p>Bien que les coûts de production industrielle et de commercialisation ne cessent d'augmenter en général au niveau national qu'international, le Gouvernement du Burundi a déjà pris des mesures de réduire les droits de douanes et de taxes sur le sucre afin de réduire l'impact lié à l'augmentation des coûts de production et d'importation du sucre.</p> <p>Dans la même lancée des efforts du Gouvernement, le prix d'un kg du sucre produit par SOSUMO tel que fixé en date du 14 Septembre 2024 par la SOSUMO est restructuré à 6000Fbu par kg au dernier consommateur.</p> <p>L'administration locale en général ainsi que les consommateurs en particulier du sucre SOSUMO sont appelés à dénoncer et à lutter contre toute forme de fraude ou de spéculation autour du sucre SOSUMO car le sucre de la SOSUMO est destiné en priorité pour la consommation des ménages.</p> <p>Fait à Bujumbura, le.../.../2024</p> <p>LE MINISTRE DU COMMERCE, DU TRANSPORT, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME Marie Chantal NIJIMBERE</p> <p></p> <p>B.P. 492 Bujumbura Tél: +257 22 22 50 19+257 22 22 63 17; Fax: +257 22 22 55 95 E-MAIL: mlcommerce@mcstt.gov.bi site Web: www.mcstt.gov.bi</p>	<p>On ne peut plus en dire, la flambée des prix de tous les produits et services au Burundi et cela est dû en l'occurrence la pénurie des devises, du carburant, des produits BRARUDI, des intrants, des médicaments, sans oublier le sucre produit de la SOSUMO.</p> <p>Ce dernier produit a connu une montée exponentielle instituée et cela a été plus aggravé par le gouvernement du Burundi quand il l'a revu à la hausse le 14.09.2024 passant 3300Fbu à 6000Fbu(55%) et cela est apparu après la libéralisation de la commercialisation de ce produit en date 08.08.2024.</p>
--	--

2. La REGIDESO dans l'incapacité de remplacer les tuyaux usés ?

Pendant le mois d'octobre 2024, les quartiers nord de Bujumbura en eau potable qui est dans un état de défectuosité. Cela faisait environ une année entière que certains citoyens ont lancé l'alerte à la REGIDESO pour la rénovation de ce tuyau mais rien ne fut fait. Face à l'inertie de cette entreprise en charge de la purification et de la distribution de l'eau potable, les conséquences pèsent lourd sur l'ensemble de la population des quartiers-nord de Bujumbura. Exception faite à certains dignitaires dont le ravitaillement en eau est fait par les camions citernes de la police nationale du Burundi (PNB), la quasi-totalité de cette population s'agglutine autour des points d'eaux ; usées ou pas. De plus, l'Université du Lac Tanganyika (ULT), qui compte environ 3000 étudiants, a dû fermer temporairement ses portes en attendant la résolution de ce problème.

III. DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

1. Conditions d'apprentissage intenable dans les ECOFO de la DPE Cibitoke



® ECOFO, Karurama II, DCE Rugombo

Avec la rentrée scolaire 2024-2025, les grognements au sujet de l'exiguïté des salles de classes et de la vétusté du matériel pédagogique fusent de partout.

De par les témoins dans la DPE à Cibitoke, indiquent que dans beaucoup d'écoles, les enfants suivent des cours dans des conditions intenable et sont souvent assis à même le sol suite au manque de bancs pupitres et des salles de classes.

Les effectifs des enfants dans les salles de classes sont partout pléthoriques mais la situation des communes Rugombo, Mugina et Buganda inquiète plus d'un. Le cas le plus éloquent est celui de l'école fondamentale de Karurama II de la DCE Rugombo (non loin du bureau provincial de Cibitoke) où chaque classe enregistre au moins 160 enfants contre une moyenne de 50 enfants par classe et par enseignant. Malgré les appels incessants des parents, des enseignants, des enfants, ... l'Etat semble indolent face à ces conditions d'apprentissage intenable.

2. Secteur éducatif politisé : cas de la DPE Mwaro

2.1. Enrôlement aux élections d'un parent, une condition pour suivre les cours au Burundi

Comme partout ailleurs, l'enrôlement des électeurs pour les prochaines élections 2025 perturbe le fonctionnement des services publics y compris dans les écoles. Le cas le plus éloquent est celui de la DPE Mwaro en commune Rusaka, où le directeur de l'ECOFO Mpumbu a renvoyé tous les écoliers du groupe de l'après-midi du mercredi 23/10/2024 les exigeant d'aller apporter des preuves d'enrôlement de leurs parents faute de quoi ils ne regagneront plus leurs classes. La motivation était que cette colline Mpumbu a été la dernière dans toute la commune de Rusaka, au niveau des effectifs des personnes enregistrées le 1er jour. Les parents des élèves sont préoccupés par le comportement de ce directeur qui ne différencie pas les activités scolaires et la vie politique du pays.

2.2. Un rétrograde professionnel du fait de ne pas appartenir au CNDD-FDD

A l'ECOFO Bukwavu de la DCE Rusaka, un enseignant du nom de Prosper Niyoyunguruza de niveau D7, prestait depuis plus 10 ans au cycle 4 de l'enseignement fondamental (de la 7^{ème} à la 9^{ème}) est titré « Enseignant du secondaire ». Au cours de cette année scolaire 2024-2025, Tharcisse Nareme, directeur de cette école, lui a affecté à la section maternelle sans le moindre consentement et sans formalité aucune. Ainsi, Prosper Niyoyunguruza se retrouve sous le statut de l'"Enseignant du Primaire" et son salaire en dépend. Les sources sur place indiquent que ce chambardement a été dicté par la volonté de caser un enseignant nouvellement affecté à cette école, qui est membre du parti au pouvoir alors que Prosper Niyoyunguruza ne l'est pas.



IV. DU SECTEUR DE LA JUSTICE

1. Arrestation du responsable du SNR à Cibitoke vol d'argent à un trafiquant d'or

Sur un mandat du parquet général de Bujumbura, Felix Havyarimana responsable du SNR Cibitoke a été arrêté le 11 octobre et conduit aux cachots du SNR à Bujumbura. Selon les sources concordantes, il est accusé d'avoir soutiré une somme de 75 millions à un trafiquant d'or. La victime de cette escroquerie ; Paul Icoyitije était taxé d'être l'ennemi du Burundi car, selon ce responsable du SNR à Cibitoke, il vendait ce minerai au Rwanda. Paul Icoyitije a alerté les instances hiérarchiques de la documentation, qui ont vite intervenu. Cité dans des multiples cas d'assassinats et d'enlèvements de paisibles citoyens, certains habitants de la province de Cibitoke saluent cette arrestation et demandent qu'il soit puni conformément à la loi. Après arrestation de ce responsable du SNR, les habitants et les commerçants de cette province poussent un ouf de soulagement car il leur aurait déjà extorqué des montants colossaux après les avoir sérieusement torturés.

2. Usurpations de pouvoir en célébrant un mariage sans en avoir la compétence

En commune Rugombo, le conseiller technique de l'Administrateur chargé du développement du nom de Patrick Icoyitungiye s'est arrogé le droit de célébrer un mariage dans l'hôtel " impérial " situé au chef-lieu de la province Cibitoke. Pourtant, ces compétences ne sont dévolues qu'à l'administrateur communal ou en son absence, au Conseiller Politique chargé des Affaires Administratives Juridiques et Sociales (CPAJS) et cela, dans les bureaux de l'état civil. Néanmoins, un mariage est susceptible de nullité dans tous les cas où il est célébré par une personne qui n'en n'a pas la compétences ou célébrée dans un lieu autre que le bureau de l'état civil. Dans ce cas-ci, le marié et son parrain portaient une tenue singulièrement sportive. C'est tout cela qui a valu la prison à ce conseiller technique en charge du développement de la commune Rugombo.

3. Arrestations arbitraires d'une veuve suite au problème foncier

Dans la province de Bubanza en commune Gihanga, une veuve du nom de Nyandwi Vestige d'environ 65 ans a été détenue au commissariat communal de police de Gihanga depuis le vendredi 18/10/2024 jusqu'au mercredi 22/10/2024. Elle a été arrêtée par un officier de police qui travaille à Bujumbura, l'accusant de cultiver dans un champ déjà vendu. Pourtant, le terrain litigieux revenait à Nyandwi Vestige et à sa mère car il n'a pas été vendu depuis le partage. Mais ce policier qui dit avoir tout acheter (8 lopins) n'a même pas écouté Nyandwi Vestige qui reste en prison jusqu'à présent. Après la libération de Nyandwi Vestige, celle-ci vit dans une peur panique lorsque l'officier de police l'a interdit de ne plus poser le pied dans cette propriété foncière litigieuse. Devant une telle situation, cet officier de police agit simplement en juge et partie quand il s'adonne à arrêter et emprisonner des gens disant qu'ils violent ses droits.



V. DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

1. Un assassinat en milieu carcéral en province Cibitoke

En province de Cibitoke, un homme d'une trentaine d'année trouva la mort au cours de la nuit du 6 au 7 octobre 2024 au cachot du SNR Cibitoke suite aux actes de tortures lui infligées avant qu'il ne soit mis au cachot du SNR. Gisant dans une mare de sang le matin du lundi 7 octobre dans les enceintes de la prison du SNR Cibitoke, la victime fut sortie de la prison le matin pour une destination jusqu'ici inconnue. Des sources indiquent que cette dernière faisait partie d'une équipe de trois personnes transférées depuis Bujumbura en date du 04 octobre mais d'autres affirment qu'elles seraient arrêtées à Uvira, soupçonnées d'être des membres du RED-Tabara. Sous tortures et privées de nourritures, les deux coaccusés seraient entre la vie et la mort. La population environnante qui ne cesse d'entendre les cris de détresse des personnes sous tortures, vit une peur panique et exhorte toute autorité compétente à user de son influence pour arrêter cette pratique dégradante.

2. Un policier tire à bout portant et blesse grièvement citoyen à Buganda.

Un chauffeur du nom de Gédéon Nzitinda a été grièvement blessé par balle d'un policier du nom de Nkurunziza Moïse au chef-lieu de la commune Buganda province Cibitoke vers 21 heures. Les habitants ont voulu se faire justice n'eut été l'intervention des forces de sécurité. Les faits se sont passés le 18.10.2024 vers la tombée de la soirée au chef-lieu de la commune de Buganda dans la province de Cibitoke où un policier dans un état ferme ébriété a ouvert délibérément le feu sur un chauffeur du nom Gédéon Nzitinda. Selon différentes sources concordantes, la victime a reconnu ce policier de la position du commissariat communal et a tenté de lui fournir des orientations pour qu'il puisse gagner sa position. D'un coup, ledit policier a plutôt immédiatement tiré deux balles à bout portant sur ce citoyen et l'a atteint au niveau de la gorge. Après avoir entendu les coups de feu, les habitants proches des lieux sont venus en masse et ont désarmé le policier après lui avoir battu. Très grièvement blessée, la victime a été immédiatement acheminer à une structure de santé locale pour bénéficier des soins. Le commissaire provincial de police, le colonel Jacques Nijimbere, contacté à ce propos confirme les faits et admet les faits et indique que le policier fautif a été déjà arrêté en attendant les procédures judiciaires. Il invite du coup les populations à ne pas se faire justice et les invite plutôt à renforcer la quadrilogie : population, administration, justice et forces de sécurité

3. Des tirs sur de paisibles citoyens en province Ngozi

Dans un procès de flagrance du lundi 28 octobre 2024 au TGI Ngozi, le Ndayisenga Déo, un policier auteur d'assassinat de trois personnes et une autre grièvement blessée a été condamné d'une peine d'emprisonnement à vie ainsi qu'un dédommagement de 175.000.000Fbu aux familles des victimes. Cet assassinat avait été perpétré dans la matinée de samedi 26 octobre, dans le bistro UMUCO situé au centre urbain de Ngozi. Le tribunal a prononcé qu'au cas de non paiement de cette somme, le condamné devra subir une contrainte par corps de 835 ans. Cependant, au cours de cette audience qui avait réuni une centaine de personnes, le forfaitaire n'a pas nié les accusations du procureur de la République à Ngozi d'avoir tué avec préméditation les victimes, mais il s'est justifié qu'il s'agissait du moyen de se défendre aux personnes qui voulaient le désarmer chose qui



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

n'a pas convaincu le siège. Le parquet l'avait accusé d'éliminer ces personnes suite à la colère due aux personnes qui lui avait refusé de boire leur bière comme il le faisait souvent selon les témoins sur place. Rappelons que parmi les victimes il y avait une caissière, une serveuse et une autre personne qui venait d'y arriver pour se rafraîchir.

4. Un assassinat inouï en commune Mutimbuzi, province Bujumbura

Dans la province Bujumbura, commune Mutimbuzi, zone Maramvya au 15^{ème} transversal 13^{ème} Av.N° 115, l'Ingénieur Pascal Nshimirimana a été retrouvé sans vie ce 21/10/2024 alors qu'il avait été enlevé à son domicile même la nuit du 17 octobre 2024. Signalons que Pascal Nshimirimana avait divorcé avec sa femme Munezero Emelyne en janvier 2024 et cette dernière était partie vivre au quartier quatre de la zone Ngagara avec les 5 enfants de ce couple. Les voisins de la victime soupçonnent que cette femme serait derrière ce crime dans le but de récupérer les biens de son mari aisément surtout qu'elle avait des amants parmi les ténors du SNR. Pour ce, cette femme et son frère, de même que son domestique seraient aux arrêts pour raisons d'enquêtes.

5. Des tentatives de meurtres entre les jeunes du CNL et CNDD-FDD en province Kirundo

Habayimaba Léonard, responsable du parti CNL, aile d'Agathon Rwasa sur la colline Nyagatovu en commune de Vumbi est accusé, par des Imbonerakure, d'incitation à la non-participation aux activités d'enrôlement pour les élections de 2025. Léonard a été sérieusement frappé ce 23 octobre jusqu'à perdre conscience et le sang coulait à travers la bouche et le nez. La victime a été hospitalisée à l'hôpital de Kirundo 5 jours et d'après nos sources à Vumbi, personne parmi ces imbonerakure n'a été inquiété. Les familles tant biologiques que politiques de la victime demandent que les auteurs de cet acte soient traduits en justice. L'administrateur de la commune de Vumbi Jennifer Kankindi banalise le fait et parler des conflits simples entre les jeunes de cette colline.

6. Un meurtre d'une femme dont l'auteur présumé est son époux

En commune Kabezi, colline Ramba de la province Bujumbura, Nahimana Jeanine (âgée de 36 ans) a été tué par son mari du nom de Hakizimana Christophe (âgé de 41 ans). Membre influent du parti CNDD-FDD et exerçant la profession de pêcheur dans le lac Tanganyika. Christophe Hakizimana aurait infligé des coups sur le ventre de son épouse (alors qu'elle était enceinte) pour avoir tardé de lui ouvrir la porte. Suite à ses coups, cette femme a rendu son âme après quelques heures, et a été enterrée au cimetière de Kabezi le 10/10/2024, tandis que l'auteur du crime est en cavale.

7. La justice populaire contre un policier en province Cibitoke

En commune Buganda de la province Cibitoke, un policier du nom de Nkurunziza Moïse tire et blesse grièvement un citoyen du nom de Gédéon Nzitonda ce 18 octobre vers 21h. Dans un état d'ébriété, Moïse a ouvert délibérément le feu sur le chauffeur Gédéon Nzitonda au moment où il tentait de l'orienter afin qu'il regagne sa position. La victime a été atteinte au niveau de la gorge. Après avoir entendu ces coups de feu, les habitants de la localité sont venus en masse, ont désarmé le policier et lui ont sérieusement battu. C'est grâce à l'intervention de ses compagnons d'arme que ce policier a été sauvé. Gédéon a été vite acheminée à une structure de santé locale pour être soigné. Certains habitants affirment qu'ils ne vont plus se laisser faire face à ces policiers en manque de



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

professionnalisme. Le commissaire provincial de police ; colonel Jacques Nijimbere, contacté à ce propos confirme les faits et admet que le policier fautif est déjà arrêté en attendant les procédures judiciaires.

8. Une infanticide pour une pratique sorcière

En date du 12 octobre 2024, un enfant de 18 mois a été porté disparu à la colline Gisoko, zone Camazi commune Gisagara, province Cankuzo. Gardé par un enfant muet de cette même famille, une femme qui ressemble à madame Lucas aurait pris ce bébé et l'aurait mis dans ses pagnes comme le confirment certaines sources locales. Au cours de l'enquête, il a été découvert du sang dans la toilette de la famille Lucas trois jours après et le corps sans vie de ce bébé a été retrouvé flottant sur la rivière Nyabuyumbu qui sépare la colline Gisoko et Ruramba en passant tout près du ménage de la famille Lucas. Le corps sans vie avait été amputé de quelques parties du corps et la population croit à une pratique sorcière. Lucas et son épouse sont au cachot du commissariat communal de Gisagara.

VI. ENROLEMENT FORCE FAIT CRAINDRE DES VIOLENCES ELECTORALES

➤ Un enrôlement inquiétant pour les élections 2025

L'enrôlement pour les échéances électorales visiblement forcée semble est extrêmement préoccupante et a mis en veilleuse toutes les autres activités des secteurs-clés de la vie nationale. A côté des administrateurs communaux qui ont largué des affiches/communiqué sur les lieux publics à travers tout le pays, d'autres autorités tant provinciales que ministérielles ont plus que jamais verrouillé l'espace des libertés publiques pour cette fin. Le mobile principal est que les cadres du CNDD-FDD s'inquiètent du désintéressement de la population face aux élections prochaines de 2025 d'où les mesures impopulaires qui tombent l'une après l'autre. Des messages intolérants et des injonctions administratives de la part des autorités diverses ont été émises.

A. Etat des lieux des faits restrictif au niveau des communes et des provinces

1. Province de Cankuzo

En province Cankuzo, l'enrôlement des électeurs a été marqué par des dérapages dangereux pour la vie des citoyens comme il en est le cas des communes Cankuzo et Mishiha.

- En date du 24 octobre 2024, l'administrateur communal de Cankuzo a ordonné la **fermeture du marché** du chef-lieu de la province de Cankuzo pour aller se faire inscrire
- Tous les directeurs des écoles de la DPE Cankuzo ont été obligés de sensibiliser les élèves qui n'ont pas de cartes d'identités d'aller les chercher pour une somme de 500Fbu chacune et un ultimatum a été donné aux élèves ayant 16 ans et plus d'aller se faire inscrire le 26.10.2024 et de ne revenir en classe que sur exhibition du récépissé,
- Le 24.10.2024, en commune Cankuzo, on exigeait un récépissé pour être accueilli chez l'administrateur communal,
- **En commune Mushiha**, les routes ont été barricadées par les imbonerakure pour exiger les récépissés aux passants.



2. Province de Gitega

Depuis ce mardi 22.10.2024 (jour du début d'enrôlement des électeurs), des actes de terrorisme se sont fait observer dans la province de Gitega.

- Le gouverneur de Gitega a intimé l'ordre à tous les chefs de service de refuser à tout personnel non inscrit aux élections l'accès au service.
- Le DPE a lancé le même appel à tel point que les enseignants et les élèves en âge de voter ont été obligés de retourner chez eux pour se faire enrôler.
- Le commissaire du marché central de Gitega exige à tout commerçant de présenter son récépissé avant de franchir les entrées du marché.
- Dans les quartiers et collines, les administratifs à la base et les Imbonerakure indiquent à la population que celui qui ne s'inscrit pas s'attend à des conséquences fâcheuses.

3. Province de Mwaro

En province de Mwaro, un communiqué a été lu le dimanche 27.10. 2024, dans toutes les églises du chef-lieu de la province et dans les communes Rusaka et Kayokwe rappelant à tous les habitants l'obligation civique d'aller se faire enrôler pour les prochaines échéances électorales de 2025 avant la fin des délais prévue c'est-à-dire le 31/10/2024 à défaut de quoi des sanctions pourront être prises.

4. Province de Cibitoke

En province de Cibitoke, les droits civiques sont quotidiennement bafoués et un espace civique verrouillé. Depuis le 27.10.2024, spécialement dans les communes Buganda et Rugombo, les imbonerakure interdisent à toute personne ne disposant pas de récépissé, attestant son inscription aux élections de 2025 d'entrer au marché. Très remontés contre cette mesure, les habitants ne comprennent pas de telles restrictions des droits des citoyens dans la mesure où les autorités parlent de liberté et de démocratie. Les administrateurs de Buganda et de Rugombo contactés à ce propos, confirment les faits et précisent que ces mesures sont de nature à inciter les citoyens à se faire enrôler pour les prochaines élections de 2025. Les memes restrictions d'accès aux espaces et services publics à toute personne non encore prise d'inscription aux élections.

B. Etat des lieux restrictifs dans les écrits administratifs :

Des correspondances interpellatives intimidatrices aux citoyens sont tombées de toute part ayant les mêmes contenus « *Kubera ko kwyandikisha mumatora atari ubushake bwa buri wese, ahubwo ari itegeko,.. :se faire enrôler n'est pas un droit mais une obligation,..*»

C'est le cas notamment :

- Commune Mpanda en province Bubanza au travers son communiqué du 24.10.2024
- Commune Mukaza de la mairie de Bujumbura au travers son communiqué du 24.10.2024
- Commune Makamba de la province Makamba au travers son communiqué du 24.10.2024
- Commune Vumbi de la province Kirundo au travers son communiqué du 25.10.2024

De ces divers communiqués, il est clair que les écrits des administratifs communaux revêtent les mêmes contenus et signés presque les mêmes dates. Cela révèle que ne sont purement et simplement l'exécution de l'ordre de leur hiérarchie.



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

C. Etat des lieux au niveau national aux apparences de neutralité sans l'être

1. Un appel à contribution pour les élections de 2025



APPEL A LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE POUR LES ELECTIONS DE 2025 AU BURUNDI

1. Le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique informe le public que les préparatifs aux élections de 2025 sont à une étape avancée. Tous les partenaires électoraux sont à l'œuvre pour que cette activité si importante pour le pays se passe sans aucune entrave.
2. Suite aux demandes incessantes des citoyens de participer à l'organisation de ces élections par des contributions volontaires pour cette noble cause, le Gouvernement du Burundi a ouvert deux comptes à la Banque de la République du Burundi (BRB) à cette fin :
 - Compte numéro : 03104582377 intitulé « Contribution aux élections de 2025 », pour les contributions en BIF;
 - Compte numéro : 02104583810 intitulé « Contribution aux élections de 2025 » pour les contributions en monnaies étrangères.
3. Le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique rappelle que la contribution aux élections n'a aucun caractère obligatoire.

Fait à Bujumbura, le ..04.. octobre 2024

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR
DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

Martin NITERETSE



➤ Contributions volontaires d'après le ministre de l'intérieur et forcées dans les faits



Dans le communiqué du ministre de l'intérieur et de la sécurité publique du 04.10.2024 il a parlé d'un appel à la contribution volontaire pour les élections de 2025 avec précision des comptes bancaires pour verser cet argent. Or, dans le budget national, il est prévu le budget électoral et FORSC ne voit pas l'intérêt de cet appel à contribution.

➤ Le Ministre de l'intérieur réagit aux cris de la population menacée

En revanche, la en détresse semble avoir rectifié le tir sans qu'il ne soit le vrai langage. Cela est d'autant plus clair dans la mesure où en date du 26 octobre 2024, le ministre de l'intérieur a annoncé à la Radiotélévision Isanganiro en précisant qu'il a ordonné aux administratifs de prendre des stratégies pouvant amener le peuple à se faire enrôler massivement. Néanmoins, ce Ministre a, a cote de l'appel à la contribution pour les élections de 2025, officiellement interdit de malmener ou violenter une personne arguant qu'elle ne s'est pas fait enrôler. Martin Niteretse indique que ce qui importe est de terminer cette activité dans les délais.



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

<p>REPUBLIQUE DU BURUNDI Bujumbura, le 25/10/2024</p> <p>Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique CABINET DU MINISTRE</p> <p>N° Réf: 610 / CAB / 10570 / 2024</p> <p>A Madame, Monsieur le Directeur Provincial de l'Éducation (Tous)</p> <p>Objet: Enrôlement pour les élections de 2025</p> <p>Madame, Monsieur le Directeur,</p> <p>J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir instruire les responsables d'établissements scolaires de vos circonscriptions respectives afin qu'ils facilitent l'enrôlement du personnel et des élèves en âge de voter lors des élections de 2025. Ils sont priés de collaborer étroitement avec les responsables administratifs et les responsables chargés de l'enrôlement pour se rassurer que ce devoir civique a été accompli par tout le personnel et tous ces élèves et cela dans les délais fixés par la Commission Electorale Nationale Indépendante.</p> <p>Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.</p> <p>LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE</p> <p>Prof. François HAVARIMANA  </p> <p>Copie Pour Information à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Monsieur le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Société- Monsieur le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante <p>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique B.P. 1990 Bujumbura, Burundi. Boulevard de l'ÉPROUVA. Tél: (+257) 22 22 94 50 E-mail: info@mesrs.gov.bj Site web: www.mesrs.gov.bj</p>	<p>Le ministre de l'éducation burundais instruit tous les Directeurs Provinciaux de l'Éducation à faciliter s'impliquer dans l'enrôlement des électeurs (par le personnel enseignant et les élèves) et cela handicape dangereusement les activités scolaires.</p>
--	---

2. La CENI procède à une évaluation à mi-parcours de l'état d'enrôlement électoral

Dans cet acharnement et violence du parti au pouvoir sur les paisibles citoyens, la CENI a procédé à une évaluation du niveau d'enrôlement des électeurs à quatre jours de la fin de cet enrôlement forcé. En effet, sur les 6.000.000 d'inscrits attendus selon les projections, le président de la CENI Prosper Ntahorwamiye, a indiqué que 3.824.897, soit 64,5% des burundais se sont déjà fait enrôler. C'était lors d'une réunion du ministre de l'Intérieur avec les présidents des partis politiques qui se tenait à Bugarama ce 28 octobre 2024. Il a en outre précisé que les taux d'enrôlement par région se présente comme suit : Bujumbura : 663175, Burunga: 543557, Butanyerera: 952345, Bujumbura: 859591, et Gitega: 816 229

CONCLUSION

Le rapport de FORSC du mois d'octobre 2024 brosse le bilan de la situation socio-économique du pays dans laquelle la population burundaise se trouve plongée. À côté d'une structure de répression qui ne se soucie d'aucun droit des citoyens, d'une criminalité galopante où les bourreaux ne s'inquiètent de rien, les citoyens sont contraints de vivre comme de vrais moutons de panurge. Les ténors du parti au pouvoir voulant donc se maintenir au pouvoir pour s'enrichir davantage sur le dos du citoyen et surtout se protéger contre toute éventualité de réquisitoire. À leurs yeux, tous les moyens sont bons pour y arriver.



RECOMMANDATIONS

Au regard de ce qui précède, les recommandations suivantes sont formulées :

1. Au gouvernement du Burundi

- Favoriser une éducation sans failles en procurant tout le nécessaire au secteur de l'éducation y compris le matériel et les équipements nécessaires pour bien se conformer aux standards internationaux dans le secteur de l'éducation
- Eradiquer les pratiques des expropriations foncières abusives des paisibles citoyens,
- Lutter contre les injustices sociales qui s'observe à travers le pays
- De respecter les droits et les libertés individuelles
- Renforcer les capacités des agents de sécurité en éducation, éthique et déontologie professionnelle aux policiers qui ont perdu leur ligne de conduite.

2. Aux partenaires techniques et financiers dans leurs domaines d'intervention

- Suivre de près les dérives totalitaires au Burundi et d'agir en temps réel surtout sur le plan des relations diplomatiques

3. Aux organisations de la société civile et les médias

- De garder la connexion avec l'intérieur du Burundi afin de garder à jour avec les enjeux contextuels burundais
- De continuer à faire le monitoring et la publication des violation des droits humains a travers le pays